



Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Chapitres par pays

BÉNIN

L'enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris a été menée dans 34 pays bénéficiaires de l'aide. Les résultats de cette enquête sont présentés en deux volumes : le premier (**Volume 1**) synthétise les résultats pour l'ensemble de ces 34 pays et le second (**Volume 2**) présente les résultats pays par pays.

Ce chapitre pays a été établi à partir des données et des résultats communiqués à l'OCDE par les gouvernements et les bailleurs de fonds. La méthodologie d'enquête et de rédaction des conclusions, ainsi que les sources d'information, sont décrites de façon détaillée dans le deuxième chapitre du Volume 1.

Les deux volumes de l'enquête 2006 du suivi de la Déclaration de Paris peuvent être téléchargés sur le site internet de l'OCDE :

www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring

Une deuxième enquête, prévue au premier trimestre 2008, constituera une contribution importante au troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Accra en Septembre 2008.

4 BÉNIN

LE BÉNIN, dont la population était estimée en 2006 à 7.8 millions d'habitants, dispose d'un revenu par habitant d'environ 510 USD (revenu national brut, 2005). Environ 33 % de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté national (2001). Le Bénin a adhéré à la Déclaration de Paris et le gouvernement comme la communauté des donateurs dans sa majorité souscrit à la Déclaration.

| ASPECTS | NIVEAU DE RÉFÉRENCE | DÉFIS | ACTIONS PRIORITAIRES |
|--------------------------------|---------------------|---|--|
| Appropriation | Faible - moyen | Chevauchement des responsabilités au sein de l'exécutif, doublons, médiocre diffusion de l'information parmi les principaux acteurs sur le programme d'allègement de la pauvreté. | Préciser les objectifs et les responsabilités du gouvernement à l'intention des donateurs et des groupes sectoriels/thématiques. Formuler une politique d'aide participative. Finaliser et améliorer les stratégies sectorielles. Renforcer le dispositif de stratégie de réduction de la pauvreté. |
| Alignement | Moyen | La prise en main du processus par le gouvernement est encore faible. Le budget rend encore insuffisamment compte des apports d'aide consentis par les donateurs. | Suivre les réformes administratives et institutionnelles telles qu'elles sont définies dans l'examen des dépenses publiques. Apporter des améliorations techniques au système de gestion de l'aide. Les donateurs doivent fournir en temps voulu au gouvernement des informations détaillées sur l'aide. |
| Harmonisation | Moyen | L'aide-projet est parfois alignée sur le papier mais pas en pratique. | Consolider les approches-programme dans tous les secteurs. Déterminer les avantages comparatifs des donateurs dans chaque secteur. Utiliser le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en tant que mesure représentative d'une stratégie d'aide conjointe pour renforcer la complémentarité entre les activités des donateurs et les priorités nationales. |
| Gestion axée sur les résultats | Moyen | Le système actuel de gestion du budget n'est pas fonctionnel à tous les niveaux et dans tous les secteurs. | Mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation doté des ressources suffisantes, clarifier les rôles et responsabilités, et attribuer des fonctions décisionnelles sans ambiguïté. Les donateurs doivent mettre en place des procédures leur permettant de se conformer aux procédures nationales de suivi et d'évaluation. |
| Responsabilité mutuelle | Insuffisant | Absence de matrice d'efficacité de l'aide. | Mettre en place et convenir d'un plan annuel conjoint de progrès. Prévoir une fonction de suivi indépendante. |

VUE D'ENSEMBLE
Encadré 10.1
Défis et actions prioritaires

En 2004, l'aide publique au développement (APD) nette versée au Bénin est ressortie à 378 millions USD, soit 9,34 % du revenu national brut. Les cinq principaux partenaires extérieurs, qui ont contribué à hauteur de 73 % environ à l'APD en 2002-2003, sont la France, l'Union européenne, la Banque mondiale, les États-Unis et l'Allemagne. Au total, 15 donateurs ont répondu

à l'enquête de référence de 2006, qui sont à l'origine d'environ 67 % des apports d'aide publique au Bénin. Parmi les grands donateurs qui n'ont pas répondu à l'enquête figurent les États-Unis, qui ont accordé au Bénin via le Millennium Challenge Account (MCA) 307 millions USD en février 2006, ce qui représente 81 % de l'aide totale versée au pays en 2004.

APPROPRIATION

INDICATEUR 1 L'APPROPRIATION EST CAPITALE pour obtenir des résultats sur le front du développement et c'est l'un des piliers de la Déclaration de Paris. L'appropriation a été définie comme la capacité d'un pays à exercer une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement, capacité qui n'est guère facile à acquérir, en particulier pour les pays largement tributaires des apports d'aide pour financer leur développement, ni, bien entendu, aisément mesurable à l'aide d'un seul indicateur. Pour les donateurs, l'appropriation implique un soutien aux initiatives, aux politiques, aux institutions et aux systèmes des pays partenaires auquel il est fréquemment fait référence sous le terme d'alignement (voir ci-après). Les donateurs sont en meilleure situation pour apporter ce soutien lorsque les autorités définissent des priorités et des stratégies opérationnelles claires, ce dont rend compte l'Indicateur 1 décrit dans la Déclaration de Paris.

Selon la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale, les efforts du gouvernement du Bénin pour assumer un rôle moteur dans l'aide globale au développement sont plutôt limités. Le Ministère du Développement, de l'économie et des finances est le siège de l'activité des pouvoirs publics dans ce domaine, mais la majeure partie du travail d'harmonisation est le fait des partenaires extérieurs. Selon certaines sources, de hauts responsables du gouvernement ne sont pas prêts à prendre les rênes et à assurer la maîtrise du processus de développement de leur pays face aux donateurs. Les groupes de travail sectoriels constitués à l'origine par les pouvoirs publics n'ont plus de dynamique propre. Pour obtenir les données nécessaires à l'élaboration du rapport de 2004

sur les progrès de la stratégie de réduction de la pauvreté par exemple, il a fallu faire revivre neuf groupes thématiques trans-sectoriels créés à l'origine par l'administration béninoise. Le PNUD avait présidé des tables rondes sur le thème de l'aide au développement, mais ces réunions ne se sont pas poursuivies. Le gouvernement du Bénin prévoit toutefois une deuxième édition de la Stratégie de réduction de la pauvreté, qui a quelques conséquences concrètes, le gouvernement ayant l'intention d'organiser un atelier de travail pour valider la stratégie.

Le suivi du développement est géré par les partenaires extérieurs. Dix-sept partenaires se réunissent une fois par mois dans le cadre de 12 groupes de travail thématiques ou sectoriels. Sur proposition des partenaires au développement, certains de ces groupes de travail sont désormais présidés par le ministère concerné. En outre, dans le cadre de la deuxième édition de la Stratégie de réduction de la pauvreté, a été créé un groupe de travail sur cette Stratégie chargé de coordonner les contributions des groupes thématiques.

L'Indicateur 1 de la Déclaration de Paris porte sur la capacité du pays de se doter d'une stratégie de développement opérationnelle pour guider les efforts de coordination de l'aide et le développement du pays en général, en fonction des critères retenus dans le Rapport 2005 de la Banque mondiale sur le Cadre de développement intégré (CDI), selon lequel une stratégie opérationnelle exige : un projet cohérent à long terme et une stratégie à moyen terme pour donner corps à ce projet ; des objectifs de développement spécifiques au pays au service d'une stratégie de développement intégrée, équilibrée et ordonnée ; et des capacités

et des ressources pour la mise en œuvre de cette dernière. On peut considérer que le Bénin satisfait à certains de ces critères, mais pas tous, ce qui le place, comme 58 % des pays couverts, dans la catégorie C de l'échelle du CDI allant de A (pays les mieux notés) à E. Seuls les pays classés dans les catégories A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie opérationnelle.

Le Bénin est néanmoins considéré comme doté d'une stratégie cohérente, à moyen et long termes, pour mettre en œuvre sa politique de développement. Le Ministère du Plan a élaboré un scénario de prospective, baptisé Bénin 2025 : ALAFIA (« le bonheur et la paix»). Ce scénario à long terme est complété par un Programme d'action du gouvernement pour 2001-2006 et par une stratégie de réduction de la pauvreté, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2003-2005 et un rapport d'étape du DSRP (achevé en décembre 2004). On considère que le DSRP, où figurent des indicateurs d'avancement détaillés, est le principal point de référence pour les activités des partenaires au développement au Bénin. Les quatre piliers du DSRP sont :

- le renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme
- le développement du capital humain et de la gestion de l'environnement
- le renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles
- la promotion de l'emploi et le renforcement de la capacité des pauvres à participer aux processus de prise de décision et de production.

Le gouvernement a également préparé un deuxième DSRP ou stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour 2007-2009, dans lequel l'égalité homme-femme compte parmi les priorités. La Stratégie de croissance et de réduction de la Pauvreté (SCR) est fondée sur cinq principes :

- la croissance économique
- le développement des infrastructures
- le renforcement du capital humain
- la bonne gouvernance
- et le développement équilibré d'un cadre national.

Un programme d'action (fondé sur la SCR) détermine les secteurs prioritaires : éducation, soins de santé de base, infrastructures (eau et assainissement, énergie, télécommunications et transport), développement rural, développement du micro-crédit et des petites et moyennes entreprises, protection sociale, renforcement de la justice et du respect de la loi, environnement, accélération des réformes administratives et décentralisation. Par ailleurs, un plan de développement national est appelé à remplacer le programme d'action du gouvernement. Tel est le mandat confié au gouvernement arrivé au pouvoir en avril 2006.

Par ailleurs, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sur trois ans, mis à jour tous les ans, a été institué en 2001, lequel permettra de raccorder les objectifs de résultats, les politiques et les dépenses. Les CDMT sectoriels pour 2005-2007 prévoient des enveloppes conformes aux objectifs du DSRP : les allocations budgétaires pour les secteurs classés comme prioritaires dans le DSRP ont été augmentées, passant de 10.9 % du produit intérieur brut pour la période 2000-2001 à 12.1 % pour 2003-2005 (même si l'objectif budgétaire du PSRP était légèrement supérieur, à 12.4 %). Le cadre de dépenses à moyen terme actuellement en préparation intègrera également les objectifs de la SCR.

La mise en œuvre du DSRP a été gênée dans un premier temps par la multiplicité des services de planification dont les attributions se recoupaient : la formulation du DSRP relevait du Ministère de la Planification et du développement, et également du Ministère des Finances et de l'économie. Un nouveau cadre institutionnel a été mis en place en février 2004, avec la création d'une Commission nationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté (CNDLP) au sein du Ministère des Finances et de l'économie chargée de promouvoir la mise en œuvre du DSRP, même si les responsabilités continuent d'être réparties entre cinq administrations différentes.

Le cadre de dépenses à moyen terme contribue à renforcer la capacité des ministères fonctionnels à établir leurs budgets, mais la programmation budgétaire au niveau de l'ensemble de l'administration publique est toujours considérée comme faible. Le gouvernement ne présente pas de budget consolidé et les liens entre les objectifs de réduction de la pauvreté et les allocations budgétaires sont ténus. Le suivi du budget est fragmenté et se fait au coup par coup. Les municipalités souffrent d'un manque de capacités. Cependant, les ministères fonctionnels adoptent progressivement des méthodes de gestion budgétaire axées sur les résultats et l'administration centrale fait de même pour l'exécution du budget national. La CNDLP publie désormais des indicateurs de performance économique.

ALIGNMENT

DEPUIS 2001, le Bénin a considérablement amélioré le cadre de la gestion publique. Ces dernières années, le pays a obtenu des résultats en matière d'alignement de l'aide sur les priorités du gouvernement. Néanmoins, d'importants problèmes subsistent, qui sont rendus plus aigus encore par le manque de communication entre les ministères fonctionnels, les difficultés liées aux ressources humaines (en particulier, la difficulté de conserver et de payer le personnel compétent) et les problèmes du côté des donateurs, tel le recoupement des missions. Il faut que le gouvernement comme les donateurs s'engagent fermement dans le sens du changement.

METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

INDICATEUR 2a

Dans son évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), la Banque mondiale attribue actuellement au Bénin la note de 4,0 au Bénin (« système moyennement solide ») pour la qualité de sa gestion du budget et des finances publiques. Ce score est légèrement supérieur à la moyenne des pays emprunteurs auprès de

En dépit des consultations menées et de la participation des parties prenantes (dont la société civile, les municipalités et le secteur privé) à l'élaboration du DSRP, la mise en œuvre de ce dernier s'est caractérisée par le manque d'implication des principaux acteurs. Le processus a été entravé par un déficit de communication autour des objectifs du DSRP, et par le fait que le système de suivi et d'évaluation n'est pas encore pleinement opérationnel. La faiblesse des moyens institutionnels de mise en œuvre du DSRP (principalement en termes de ressources en personnel et de compétences) et une coordination interministérielle médiocre ont aussi freiné les progrès. Il faut toutefois louer les efforts déployés par le gouvernement pour permettre aux ministères fonctionnels de renforcer leur responsabilité et leur contrôle des principaux postes du DSRP.

l'Association internationale de développement (IDA). Au début de la décennie, de nombreux donateurs stigmatisaient l'effacement de l'État et le manque de volonté politique du gouvernement, qui les contraignaient à centrer leur action sur les niveaux sectoriel ou local. Le gouvernement béninois s'applique désormais résolument à améliorer ces différents aspects. Selon une Revue des dépenses publiques de 2004, deux seulement des indicateurs de suivi ont enregistré le score le plus élevé, alors que la majorité des autres indicateurs n'obtenaient que des scores médiocres ou très médiocres. Le fait que les ministères sectoriels n'ont pas accès aux financements prévus dans le budget national, l'inexistence de système fiable de suivi du budget, l'accès insuffisant du public aux informations sur les dépenses budgétaires, l'absence de contrôle sur l'utilisation des fonds, l'absence de sanctions pour les personnes se livrant à des détournements de fonds et le manque de clarté dans la définition des responsabilités de l'exécutif vis-à-vis de l'Assemblée nationale sur l'utilisation des fonds, tels étaient les problèmes les plus aigus à traiter.

La Revue des dépenses publiques mettait l'accent sur la nécessité de réformes budgétaires conjuguées à des réformes administratives. Elle recommandait l'adoption de mesures qui ont été entérinées par le gouvernement, notamment des efforts pour renforcer la transparence, décentraliser la gestion financière et faire adopter par les ministères fonctionnels et les administrations régionales un système de gestion financière électronique et plus intégré. Un nouveau plan interministériel a été établi à la fin de 2005 et un nouveau ministre a été nommé pour coordonner les réformes institutionnelles et administratives. La stratégie à court et moyen terme de réforme des finances publiques intitulée Cadre de réforme de la gestion budgétaire axée sur les résultats ne manquera pas de renforcer le système des finances publiques et d'asseoir la confiance des donateurs.

La passation des marchés est une question particulièrement préoccupante au Bénin, même si on ne dispose pas pour l'instant de score chiffré pour l'indicateur 2b (évaluation de la qualité du système de passation des marchés). Le Bénin se classe au 121^e rang sur 163 pays selon l'Indice de perceptions de la corruption de Transparency International. La loi de 2004 sur la passation des marchés publics appelle à une plus grande transparence dans ce domaine et les pouvoirs publics ont commencé à publier les résultats des appels d'offres. Le nouveau gouvernement prépare actuellement une stratégie de lutte contre la corruption.

INDICATEUR 2a

ALIGNER LES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté du Bénin (DSRP) constitue un point d'ancrage à partir duquel les partenaires extérieurs du pays peuvent aligner leur aide en général sur les priorités nationales même si, comme indiqué plus haut, les pouvoirs publics ne jouent pas un rôle moteur dans cette coordination. Un groupe de travail composé de partenaires extérieurs a été créé pour coordonner les contributions de ces derniers à la deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté qui est programmée.

Les principaux donateurs présents au Bénin sont le Danemark, la Commission européenne (CE), la France, l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis et la Banque mondiale. À eux seuls, ces donateurs représentent 69 % du total de l'aide allouée au Bénin. Les stratégies d'aide de ces donateurs sont toutes

Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

INDICATEUR 3
Tableau 4.1

| | Aide comptabilisée dans le budget pour l'exercice 2005 Notifié par le gouvernement. | Aide versée au secteur public durant l'exercice 2005 Notifié par les donateurs | le ratio de référence * | |
|-----------------------------------|---|--|-------------------------|-------|
| | (en millions USD) a | (en millions USD) b | (%) c=a/b | c=b/a |
| Allemagne | 3 | 25 | 13% | |
| Banque africaine de développement | 30 | 35 | 86% | |
| Banque mondiale | 54 | 55 | 98% | |
| Belgique | 0 | 6 | 0% | |
| Commission européenne | 14 | 48 | 29% | |
| Danemark | 4 | 33 | 13% | |
| France | 4 | 12 | 33% | |
| Nations-unies, Total | 0 | 14 | 0% | |
| Pays-Bas | 2 | 12 | 21% | |
| Suisse | 1 | 1 | 95% | |
| Total | 112 | 240 | 47% | |

* Note : le ratio de référence est le suivant : c=a/b sauf lorsque l'aide comptabilisée dans le budget sont supérieurs aux aide versée au secteur public (c=b/a) .

alignées sur le DSRP. La Millennium Challenge Corporation des États-Unis a signé récemment avec le Bénin un important accord d'aide prenant largement en compte les priorités du DSRP. Les partenaires étudient la possibilité d'une stratégie d'aide commune, qui n'a pas encore abouti à un projet concret. Le gouvernement béninois préside un Comité technique d'harmonisation de l'aide ouvert à tous les donateurs actifs au Bénin, qui rassemble la CE, le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse, le PNUD et l'USAID.

Certains partenaires extérieurs ont déjà déployé des efforts dans le sens d'une plus grande décentralisation de la prise de décisions, mais il faut aller plus loin. La Banque mondiale et l'Agence française de développement ont nommé chacune un Responsable-pays basé au Bénin et 40 % des projets de la Banque mondiale sont gérés depuis Cotonou. Néanmoins, le personnel technique reste pour l'essentiel dans les services centraux et non au Bénin, ce qui rend difficile sa participation aux groupes de travail sectoriels et thématiques.

La difficulté à prendre en compte de façon précise et complète dans le budget national les engagements financiers des donateurs est l'un des obstacles à la mise en place de programmes-pays conjoints. C'est l'aspect de l'alignement que mesure l'indicateur 3 de l'enquête de référence. Comme il ressort des réponses à l'enquête, le budget national ne reflète pas précisément l'aide-projet. En effet, si les ministères fonctionnels détiennent des informations sur les projets dans les secteurs qui relèvent de leur compétence, il arrive souvent que ces informations ne soient pas communiquées au Directeur général du budget. L'objectif-cible fixé par la Déclaration de Paris pour cet indicateur (85 %) exige de la

part des autorités nationales une bonne dose de réalisme budgétaire, et de la part des donateurs de la détermination et la capacité à fournir des informations en temps voulu et sous la forme requise. Des efforts commencent à être faits pour améliorer le système de gestion du budget national et modifier le programme de suivi de l'aide consentie par les donateurs.

Le tableau présente les estimations budgétaires des apports d'aide établies par les autorités pour l'exercice 2005 (numérateur) en pourcentage de l'aide versée par les donateurs au secteur public au cours de la même période (dénominateur). Ce rapport renseigne sur l'ampleur du décalage entre les versements attendus et les versements effectifs, lequel peut pencher dans un sens ou dans l'autre. De fait, le montant des versements attendus peut être soit supérieur soit inférieur au montant des versements opérés. Pour que la valeur de l'écart soit toujours inférieure à 100 %, le ratio est inversé lorsque les estimations budgétaires excèdent le montant effectif des versements. La valeur de référence pour l'indicateur 3 ressort à 47 % pour le Bénin. Les donateurs et les autorités nationales devront unir leurs efforts pour que puisse être atteint l'objectif de 74 % (qui revient à réduire l'écart de moitié) visé par la Déclaration de Paris.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Les contraintes de capacités figurent parmi les principaux obstacles à une amélioration de la comptabilisation et de la coordination des apports d'aide via les systèmes nationaux. La Déclaration de Paris invite les donateurs à apporter un soutien mieux coordonné au renforcement des capacités placé sous la conduite des pays partenaires, 50 % des apports de coopération technique devant prendre cette forme d'ici 2010. Il ressort de l'enquête qu'actuellement, 56 % des apports notifiés au titre de l'assistance technique sont considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés, ce qui signifierait que l'objectif fixé pour 2010 est déjà atteint.

Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux ?

| | Coopération technique coordonnée (en millions USD) a | Coopération technique totale (en millions USD) b | ratio de référence (%) c=a/b |
|-----------------------------------|--|--|------------------------------------|
| Allemagne | 9 | 9 | 100% |
| Banque africaine de développement | 6 | 7 | 86% |
| Banque mondiale | -- | -- | -- |
| Belgique | 0 | 1 | 0% |
| Commission européenne | 0 | 4 | 11% |
| Danemark | 0 | 2 | 20% |
| France | 0 | 6 | 0% |
| Nations-unies, Total | 1 | 4 | 20% |
| Pays-Bas | 1 | 1 | 96% |
| Suisse | 3 | 3 | 100% |
| Total | 20 | 36 | 56% |

Au-delà des chiffres, il reste néanmoins manifestement encore beaucoup à faire. À titre d'exemple, alors que quelque 25 % de l'aide versée au Bénin concernent la formation ou le renforcement des capacités, le gouvernement n'a pour le moment aucune stratégie globale de renforcement des capacités (il compte pour l'essentiel sur les partenaires extérieurs pour proposer les domaines où une assistance technique pourrait lui être apportée), et le DSRP ne traite pas la question du renforcement des capacités. Aucun donneur n'a formulé de plan coordonné en matière de renforcement des capacités. Les autorités béninoises mettent actuellement au point une politique nationale de renforcement des capacités qui devrait privilégier une répartition des tâches entre les donneurs, de sorte que le donneur techniquement le plus compétent dans chaque domaine soit aussi celui qui prend en charge la formation correspondante. L'un des piliers de la deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté devrait être le renforcement des capacités et la formation. Parmi les domaines prioritaires figurent l'agriculture, la politique macroéconomique et le développement, la gestion budgétaire, les collectivités locales et la décentralisation, la santé, la protection sociale et l'égalité homme-femme.

S'agissant du questionnaire et des réponses apportées par les donneurs, l'interprétation de l'expression « renforcement des capacités » est manifestement un paramètre important. Il n'y a pas de liste exhaustive des activités de renforcement des capacités au Bénin. Les donneurs n'ont donc pas donné leurs réponses sur la base des mêmes informations.

En pratique, le renforcement des capacités revêt souvent la forme de projets non coordonnés. Il y a toutefois des signes d'amélioration. Récemment, le Danemark, la Suisse et l'Allemagne ont par exemple créé un fonds commun pour aider à la coordination de la formation au suivi et à l'évaluation qui permettra à l'Observatoire du changement social (OCS) mis en place par les pouvoirs publics d'évaluer le DSRP. On peut citer d'autres exemples d'efforts concrets de coordination, dont le programme de renforcement des capacités du Ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique, financé par de nombreux donneurs, et le programme de suivi axé sur les résultats mis en place par le Ministère du Développement, de l'économie et des finances, conjointement financé par la Banque africaine de développement et le Danemark.

INDICATEUR 5
Tableau 4.3

Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?

| | Aide versée au secteur public (en millions USD) a | Systèmes de gestion des finances publiques | | | | Systèmes de passation des marchés | |
|-----------------------------------|--|--|--|--|---|--|---|
| | | Système d'exécution du budget (en millions USD) b | Système de reddition de comptes (en millions USD) c | Système de contrôle financier (en millions USD) d | ratio de référence (%) avg (b,c,d) / a | Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e | ratio de référence (%) e / a |
| | | | | | | | |
| Allemagne | 25 | 12 | 12 | 12 | 47% | 12 | 47% |
| Banque africaine de développement | 35 | 35 | 35 | 35 | 100% | 35 | 100% |
| Banque mondiale | 55 | 30 | 30 | 30 | 54% | 30 | 54% |
| Belgique | 6 | 0 | 0 | 0 | 0% | 3 | 50% |
| Commission européenne | 48 | 34 | 34 | 14 | 57% | 34 | 71% |
| Danemark | 33 | 5 | 4 | 4 | 12% | 22 | 66% |
| France | 12 | 6 | 6 | 2 | 42% | 6 | 55% |
| Nations-unies, Total | 14 | 1 | 1 | 1 | 6% | 1 | 8% |
| Pays-Bas | 12 | 10 | 10 | 10 | 86% | 10 | 86% |
| Suisse | 1 | 1 | 1 | 1 | 100% | 1 | 100% |
| Total | 240 | 134 | 132 | 107 | 52% | 154 | 64% |

UTILISER LES SYSTÈMES NATIONAUX

L'indicateur 5a mesure l'utilisation faite par les donateurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques. D'après les réponses à l'enquête, 52 % des apports d'aide versés au Bénin utilisent les trois composantes. Quant à l'utilisation du système national de passation des marchés, le taux moyen est de 64 %. Tous les donateurs ayant répondu à l'enquête font appel d'une façon ou d'une autre aux procédures nationales. Étant donné la note attribuée au Bénin par la Banque mondiale dans son Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) pour la qualité de la gestion du budget et des finances publiques, qui est de 4,0, l'objectif pour 2010 est de réduire d'un tiers la part des apports qui ne fait pas appel aux systèmes nationaux.

Le soutien budgétaire, selon les modalités retenues par la Banque mondiale, les Pays-Bas, la Suisse et la France, est la forme d'aide au Bénin la plus alignée. De nombreux autres projets et programmes sont partiellement alignés, notamment les projets de la Banque ouest-africaine de développement, de la France, du Danemark et de l'Allemagne. La Banque ouest-africaine de

développement et la France utilisent le système de passation des marchés du Bénin, mais n'utilisent pas son système de gestion des finances publiques. Le Danemark recourt aux procédures nationales, mais de façon variable selon les secteurs. Il est intéressant de constater les écarts dans l'utilisation des systèmes parmi les organismes d'aide au développement administrés par la France et l'Allemagne. En France, l'AFD, par exemple, utilise des procédures plus alignées que le SCAC. En Allemagne, les procédures utilisées par le KfW sont plus alignées que ce n'est le cas pour le GTZ. Ces variations sont manifestement moins dues aux priorités affichées par les pouvoirs publics qu'aux politiques de gestion des organismes d'aide elles-mêmes.

Un bon tiers de l'aide n'est pas alignée sur les systèmes nationaux, dont l'aide des États-Unis (via l'USAID comme via le Millennium Challenge Account), de la Belgique, du Japon, du Canada, du PNUD et de la Chine. Le Millennium Challenge Account a proposé un système parfaitement distinct de notification pour un don récent de 307 millions USD.

Les raisons avancées pour expliquer cette absence d'alignement tiennent à la nécessité de voir les autorités béninoises mettre en place des mesures plus vigoureuses de lutte contre la corruption et des procédures d'audit plus satisfaisantes, mais aussi aux restrictions auxquelles sont soumis les donateurs eux-mêmes de la part de leurs services centraux (cas du Japon, de la Belgique et de la CE, par exemple). Ce défaut d'harmonisation, notamment de la part du Millennium Challenge Account qui représente une énorme source de financement de l'aide, est de toute évidence un problème très important.

EVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

La Déclaration de Paris appelle à une réduction sensible du nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets, parallèles au sens où elles constituent pour le donneur un moyen d'assumer seul la responsabilité des décisions relatives aux nominations et à la reddition de comptes. L'enquête de référence dénombre 29 unités parallèles de mise en œuvre des projets au Bénin. Les résultats de l'enquête laissent toutefois penser que ce chiffre ne correspond pas à la situation réelle. En effet, il existe peut-être jusqu'à 70 structures parallèles dans les seuls secteurs de l'agriculture et de l'environnement. D'autres donateurs utilisent des moyens différents qui, de fait, fonctionnent comme des unités parallèles de mise en œuvre : l'aide financière de la Suisse, par exemple, est versée directement en réponse à des propositions émanant d'organisations privées, non gouvernementales.

Il y a néanmoins quelques raisons d'être optimiste. Les structures de mise en œuvre de certains des projets de la Banque mondiale, par exemple, sont désormais hébergées au sein des ministères fonctionnels correspondants. La majorité des principaux partenaires du Bénin supprime progressivement les structures parallèles ou projettent de le faire. Il n'en reste pas moins que toute réduction sensible du nombre de ces unités de mise en œuvre est conditionnée par les progrès de la réforme de l'administration publique et de l'unification des règles et règlements qui régissent les procédures d'exécution des donateurs.

Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

| | Unités parallèles de mise en œuvre des projets (en nombre) |
|-----------------------------------|--|
| Allemagne | 0 |
| Banque africaine de développement | 3 |
| Banque mondiale | 7 |
| Belgique | 3 |
| Commission européenne | 6 |
| Danemark | 4 |
| France | -- |
| Nations-unies, Total | 4 |
| Pays-Bas | 0 |
| Suisse | 2 |
| Total | 29 |

PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

L'aide n'est guère prévisible au Bénin, du fait pour l'essentiel qu'il n'y a pas dans l'administration de centralisation des informations sur les versements d'aide. L'indicateur 7 met l'accent sur la capacité de l'administration d'enregistrer dans son système comptable les versements effectués au titre de l'exercice budgétaire concerné, qui ressort pour le Bénin à 53 % au total. Ce pourcentage, ventilé par donneur, met en évidence une nette surévaluation ou au contraire une nette sous-évaluation des versements. Les écarts les plus prononcés concernent l'aide de la CE et celle de l'Allemagne. L'aide programmée par les donateurs eux-mêmes peut différer considérablement de l'aide effectivement versée par ces derniers, comme en atteste l'écart entre les versements programmés et les versements effectifs de la Banque africaine de développement et de la CE.

De même que pour l'indicateur 3 (soutien budgétaire), il existe deux mesures pour l'indicateur 7. La première est fondée sur un ratio et donne une bonne indication de la sous-estimation ou de la surestimation (ratios respectivement inférieurs ou supérieurs à 100 %) des versements d'aide dans les comptes nationaux par rapport aux versements initialement prévus par chaque donneur. La seconde mesure est celle du « déficit de prévisibilité », à savoir l'écart entre les montants versés et les montants prévus.

INDICATEUR 7
Tableau 4.5

Quel est le rapport entre les versements programmés et les versements comptabilisés par l'administration ?

| | Données notifiées par l'administration | Versements programmés au titre de l'exercice budgétaire 2005 | Données notifiées par les donateurs | ratio de référence* | |
|-----------------------------------|---|--|--|------------------------|--------------|
| | (en millions USD) a | (en millions USD) b | (en millions USD) POUR RÉFÉRENCE | (%) c=a/b | (%) c=b/a |
| Allemagne | 3 | 21 | 25 | 15% | |
| Banque africaine de développement | 30 | 40 | 35 | 75% | |
| Banque mondiale | 54 | 55 | 55 | 98% | |
| Belgique | 0 | -- | 6 | -- | |
| Commission européenne | 14 | 34 | 48 | 40% | |
| Danemark | 4 | 30 | 33 | 14% | |
| France | 4 | 12 | 12 | 31% | |
| Nations-unies, Total | 0 | 7 | 14 | 0% | |
| Pays-Bas | 2 | 12 | 12 | 21% | |
| Suisse | 1 | 1 | 1 | 95% | |
| Total | 112 | 212 | 240 | 53% | |

* Note : le ratio de référence est le suivant : $c=a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par l'administration sont supérieurs aux versements programmés ($c=b/a$).

L'indicateur 7 sur la prévisibilité vise à encourager des progrès sur ces deux fronts, afin de réduire de moitié le déficit de prévisibilité d'ici à 2010. Autrement dit, il cherche à améliorer non seulement la prévisibilité des versements effectifs, mais aussi l'exactitude des données comptabilisées dans les systèmes nationaux, un important facteur en termes d'appropriation, de reddition de comptes et de transparence. Au Bénin, le déficit de prévisibilité se chiffre au total à 99 millions USD (soit 42 % des versements programmés). Pour réduire ce déficit, les autorités et les donateurs seront appelés à de plus en plus travailler ensemble sur divers fronts en même temps. Ils devront s'appliquer à améliorer :

- le réalisme des prévisions concernant le volume et le calendrier des versements attendus ;
- la façon dont les donateurs notifient les apports d'aide qu'ils versent au secteur public ;
- l'exactitude avec laquelle sont comptabilisés les versements effectués par les donateurs.

L'objectif est de réduire de façon significative les écarts, dans un sens comme dans l'autre, entre les versements programmés par les donateurs et leurs versements effectifs, et entre les versements effectifs et les versements comptabilisés par les autorités. Cette tâche ne sera pas facile tant que les autorités ne seront pas en mesure de remédier aux insuffisances du système des finances publiques dans son ensemble, d'établir des règles de base amenant les donateurs à fournir en temps voulu des informations sur l'aide plus exactes, et de s'assurer de la précision de leurs propres chiffres relatifs à l'aide. Les donateurs doivent rationaliser les règles souvent très variables qu'ils appliquent à l'aide-projet et simplifier leurs procédures dont la pesanteur entraîne souvent des retards dans le versement de l'aide. La CE aide l'administration béninoise à définir une procédure d'intégration des dons dans le budget, ce qui va dans le bon sens. L'ensemble des partenaires extérieurs s'efforcent d'aligner leur aide sur le cycle budgétaire annuel du pays.

DÉLIEMENT DE L'AIDE

INDICATEUR 8

Les donateurs étudient actuellement les moyens d'augmenter le pourcentage de l'aide non liée versée au Bénin. Or, la plus grande part de l'aide bilatérale versée au Bénin prend la forme d'un soutien budgétaire. Il est donc peu probable que la part de l'aide non liée puisse augmenter. L'action du Millennium Challenge Account dans ce domaine sera de toute évidence déterminante.

HARMONISATION

L'HARMONISATION DES PRATIQUES et des procédures des donateurs est susceptible d'améliorer l'efficacité de l'aide. Lorsque cela est possible, les donateurs mettent en place des plans conjoints de financement et de recherche en faisant jouer leur avantage comparatif. Une approche fondée sur des programmes est suivie au Bénin, mais il reste des obstacles au niveau des définitions. Les autorités béninoises ont en effet eu du mal à parvenir à une définition uniforme de l'harmonisation obéissant aux critères de l'OCDE, du fait notamment que chaque donneur semble avoir sa propre définition des « approches-programme ». Une série d'ateliers organisés en mars 2006 autour de la Déclaration de Paris ont amené une prise de conscience quant à la nécessité de renforcer les approches fondées sur des programmes au Bénin.

UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

Le Bénin a progressé dans l'utilisation de dispositifs communs. De fait, quelque 17 secteurs ont adopté des approches-programme. Dans le cadre de l'accord conclu au titre de l'initiative d'appui budgétaire conjoint, l'administration béninoise et les partenaires extérieurs adoptent un cadre de suivi commun pour évaluer les programmes de réforme structurelle et sectorielle. Au niveau sectoriel, les parties prenantes travaillent à l'amélioration de stratégies sectorielles, programmes et activités d'assistance technique conjoints. À titre d'exemple, les systèmes de gestion des finances publiques et de gestion de l'eau recourent à la mise en commun de fonds ; c'est également le cas pour le financement de la formation au suivi et à l'évaluation du nouveau DSRP, ou encore dans la recherche agricole. Toutefois, aucune approche sectorielle n'est prévue pour l'instant.

Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

INDICATEUR 9
Tableau 4.6

| | Approches fondées sur des programmes | | | Total des apports d'aide versés (en millions USD) d | ratio de référence (%) e=c/d |
|-----------------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------|---|------------------------------------|
| | Soutien budgétaire | Autres approches fondées sur des programmes | Total | | |
| | (en millions USD) a | (en millions USD) b | (en millions USD) c=a+b | | |
| Allemagne | 0 | 17 | 17 | 28 | 61% |
| Banque africaine de développement | 17 | 18 | 35 | 35 | 100% |
| Banque mondiale | 30 | -- | 30 | 55 | 54% |
| Belgique | 0 | 0 | 0 | 7 | 0% |
| Commission européenne | 34 | 0 | 34 | 50 | 68% |
| Danemark | 5 | 17 | 22 | 34 | 64% |
| France | 2 | 0 | 2 | 12 | 16% |
| Nations-unies, Total | 0 | 4 | 4 | 15 | 24% |
| Pays-Bas | 3 | 8 | 11 | 12 | 90% |
| Suisse | 1 | 0 | 1 | 7 | 8% |
| Total | 91 | 64 | 155 | 255 | 61% |

INDICATEUR 10a Combien de missions de donateurs sont coordonnées ?
Tableau 4.7

| | Missions effectuées par des donateurs | | ratio de référence |
|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------|--------------------|
| | Missions coordonnées | Total missions | (%) |
| | (en nombre) a | (en nombre) b | c=a/b |
| Allemagne | 7 | 8 | 88% |
| Banque africaine de développement | 4 | 5 | 80% |
| Banque mondiale | 5 | 31 | 16% |
| Belgique | 0 | 3 | 0% |
| Commission européenne | 2 | 11 | 18% |
| Danemark | 5 | 15 | 33% |
| France | 2 | 60 | 3% |
| Nations-unies, Total | 12 | 40 | 30% |
| Pays-Bas | 2 | 2 | 100% |
| Suisse | 0 | 0 | -- |
| Total (minoré*) | 25 | 175 | 14% |

* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

En pratique, les résultats sont parfois bien inférieurs aux améliorations sur le papier. Alors qu'en théorie, par exemple, la majeure partie de l'aide-projet est considérée comme ayant fait l'objet d'une harmonisation avec les programmes sectoriels des ministères fonctionnels, les changements nécessaires pour les aligner davantage (réduction du nombre de structures parallèles, modifications des procédures administratives trop nombreuses et non harmonisées, suivi séparé effectué en dehors de la structure nationale de suivi et d'évaluation, etc.) sont encore à faire dans de nombreux cas. Les donateurs n'accordent pas une forte priorité à la répartition des tâches en fonction de leurs avantages comparatifs. La mise en œuvre des approches-programme a été très inégale d'un secteur à l'autre. Dans certains domaines et secteurs, tels que la décentralisation et l'agriculture, le lien entre le budget des programmes et l'objectif stratégique reste ténu. Les véritables approches fondées sur des programmes ne peuvent pas être mises en œuvre sans une consolidation des stratégies sectorielles. La base de départ réelle du suivi pour le Bénin se situe donc à un niveau inférieur à 61 %. En conséquence, l'objectif de la Déclaration de Paris fixé pour 2010 (66 % d'aide passant par des dispositifs communs) sera difficile à atteindre.

REALISATION CONJOINTE DE MISSIONS ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

Le niveau de référence établi pour la coordination des missions effectuées par des donateurs est de tout juste 14 %, soit un niveau très en deçà de l'objectif de la Déclaration de Paris pour cet indicateur (40 %). Il convient toutefois de signaler que les revues annuelles de certains secteurs sont effectuées conjointement par certains donateurs, notamment dans les secteurs de l'eau, de la santé et de l'éducation, où les donateurs fixent des calendriers de missions conjointes.

Le Plan d'action pour l'harmonisation invite les donateurs à prévoir davantage de missions conjointes. Néanmoins, les autorités béninoises n'ont pas encore mis en place de mécanisme formel de coordination des missions entre les différents donateurs et il y a manifestement encore beaucoup à faire dans ce domaine. Ainsi en juin 2006, dans le seul secteur de la décentralisation, six missions parallèles de planification ont été menées par pas moins de six donateurs (Suisse, Danemark, CE, France, Allemagne et Belgique).

Combien d'analyses par pays sont coordonnées ?

| | Travaux d'analyse par pays | | ratio de référence |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------|
| | Travaux coordonnés | Total travaux d'analyse | (%) |
| | (en nombre) a | (en nombre) b | c=a/b |
| Allemagne | 7 | 13 | 54% |
| Banque africaine de développement | 3 | 4 | 75% |
| Banque mondiale | 2 | 3 | 67% |
| Belgique | 1 | 5 | 20% |
| Commission européenne | 2 | 3 | 67% |
| Danemark | 2 | 3 | 67% |
| France | 1 | 10 | 10% |
| Nations-unies, Total | 18 | 27 | 67% |
| Pays-Bas | 1 | 1 | 100% |
| Suisse | 0 | 5 | 0% |
| Total (minoré*) | 28 | 74 | 38% |

* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

Il existe toutefois des signes positifs. Les travaux analytiques conjoints sont de plus en plus courants, le niveau de référence se situant à 38 %. La Banque africaine de développement, le système des Nations unies, la Banque mondiale, le Danemark, la CE et les Pays-Bas conduisent tous des analyses conjointes. Des diagnostics conjoints ont été réalisés en matière de finances publiques. Les Nations unies et la Banque mondiale ont mis en commun leur savoir-faire dans le cadre d'une évaluation conjointe par pays en 2002 tandis qu'en 2004, la Banque mondiale et le Danemark ont procédé à une revue conjointe des dépenses publiques. Quatre donateurs ont participé à l'évaluation toute récente de la responsabilité financière au Bénin. Des revues sectorielles conjointes sont menées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et du soutien budgétaire. Un site Internet d'analyses-pays commun à plusieurs donateurs permet de consulter 21 documents. Ces signes encourageants mis à part, l'objectif de 60 % de travaux communs fixé pour 2010 constituerait une avancée de taille et ne pourra être atteint sans des efforts redoublés de la part des autorités nationales comme des donateurs.

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

LA DÉCLARATION DE PARIS invite les pays partenaires et les donateurs à unir leurs efforts pour gérer les ressources en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision, ce qui suppose non seulement un renforcement de leurs capacités d'instaurer une gestion axée sur les résultats, mais aussi une action contribuant à susciter une demande plus forte à cet effet. L'indicateur 11 met l'accent sur l'une des composantes de l'effort à accomplir, à savoir la mise en place par les pays de systèmes d'évaluation et de notification orientés vers les résultats et efficaces par rapport à leur coût.

Dans son Rapport sur le Cadre de développement intégré, la Banque mondiale attribue au Bénin la note C pour la qualité de son système de suivi des résultats. Le Bénin figure donc, comme 42 % des pays de l'échantillon de l'IDA, parmi les pays qui présentent plusieurs caractéristiques, mais pas toutes, d'un tel système d'évaluation des performances. D'où des points forts ou au contraire des lacunes sur les trois aspects évalués : la qualité de l'information sur le développement, l'accès des parties prenantes à cette information et la coordination du suivi et de l'évaluation des efforts de développement du pays.

Selon la Revue de l'efficacité de l'aide, la disponibilité et la qualité des données relatives à la pauvreté s'améliorent. Il existe aujourd'hui des données sur le suivi des dépenses et la pauvreté, et les autorités s'efforcent de renforcer leurs capacités dans ce domaine. L'Institut national des statistiques recueille et analyse les données. L'administration centrale a lancé un système d'information sur la réduction de la pauvreté (BenInfo) sur la base du questionnaire de 2003 sur les indicateurs de base du bien-être et l'évaluation de la pauvreté. La Banque mondiale a salué les progrès accomplis pour améliorer le suivi de l'évolution du niveau de vie des ménages et de la prévalence de la pauvreté monétaire depuis mars 2004, date à laquelle le gouvernement béninois avait organisé un atelier sur ce thème et mis en place des projets destinés à améliorer la collecte de données sur les ménages. Le système de collecte des données géré par le gouvernement est opérationnel mais gagnerait néanmoins à être modernisé.

Les autorités nationales et les donateurs s'appliquent actuellement à consolider le système national de suivi et d'évaluation existant, en contribuant tout d'abord à clarifier les attributions des deux services responsables de l'évaluation et de la détermination des besoins en matière de renforcement des capacités concrétisés dans le cadre d'un plan formalisé. Gouvernement et donateurs prévoient aussi de lancer une première enquête sur les ménages et un programme de suivi et d'évaluation sur trois ans qui sera géré par l'Observatoire du changement social. Des unités de suivi et d'évaluation ont été créées dans la plupart des ministères fonctionnels concernés par le DRSP.

Jusqu'à une date récente, le DSRP était diffusé de façon informelle auprès des parties prenantes. Après avoir initialement subi des retards, le DSRP a été lancé en décembre 2004 dans le cadre d'un plan de communication plus formel passant par sa publication sur Internet et auprès du grand public. Ce plan a été traduit en anglais, mais ne l'a été dans aucune des langues locales.

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

INDICATEUR 12 LA DÉCLARATION DE PARIS invite les donateurs et les pays partenaires à se rendre compte mutuellement de l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement, et à le faire d'une manière qui tende à renforcer l'adhésion de l'opinion publique aux stratégies nationales et à l'aide au développement. Ce faisant, elle appelle les gouvernements des pays partenaires à prendre des mesures pour améliorer leurs systèmes de reddition de comptes et les donateurs à les aider en faisant toute la transparence sur leurs propres contributions. L'indicateur 12 aide à déterminer s'il existe un mécanisme, à l'échelon du pays, permettant une évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, et notamment des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris.

Le Bénin est signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. En 2004, le Comité technique d'harmonisation a mis en place un Plan d'action pour l'harmonisation qui est en cours d'adoption par d'autres donateurs. Néanmoins, les autorités n'ont pas formulé pour leur part de plan d'action en parallèle. En mars 2005, des ateliers ont été organisés afin de mettre en place un cadre pour améliorer l'efficacité de l'aide au cours desquels les donateurs ont appelé à l'adoption du cadre et des indicateurs de la Déclaration de Paris pour ce qui concerne la responsabilité mutuelle.

Les donateurs s'appliquent à transcrire les objectifs de la Déclaration de Paris dans la deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, en décembre 2006, une mise à jour a été faite sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Bénin. Un atelier a réuni une soixantaine de partenaires, issus des sphères gouvernementales et de la communauté des donateurs, qui ont décidé d'un Plan d'action conjoint pour 2007 entre l'administration béninoise et les donateurs sur l'efficacité de l'aide. On estime dans l'ensemble que le Bénin n'a pas accompli le travail nécessaire pour « l'évaluation mutuelle ». Cependant, l'initiative des autorités béninoises et des donateurs consistant à mettre en place un plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide devrait déboucher sur des projets de mise en place d'un système d'évaluation mutuelle.

NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET OBJECTIFS-CIBLES

LE TABLEAU CI-APRÈS présente les niveaux de référence et les objectifs-cibles assignés au Bénin pour 2010. Les valeurs de référence ont été établies à partir des éléments mentionnés dans l'analyse qui précède, lesquels proviennent de diverses sources d'information. La principale source est l'enquête réalisée au Bénin sous la houlette du coordinateur national (M. Rigobert Laourou).

| INDICATEURS | NIVEAUX DE RÉFÉRENCE 2005 | OBJECTIFS-CIBLES 2010 |
|--|------------------------------|--------------------------|
| 1 Appropriation – SLP opérationnelles | C | B ou A |
| 2a Qualité des systèmes de gestion des finances publiques | 4,0 | 4,5 |
| 2b Qualité des systèmes de passation des marchés | Non disponible | Non applicable |
| 3 Aide comptabilisée dans les budgets nationaux | 47% | 85% |
| 4 Soutien coordonné au renforcement des capacités | 56% | 50% |
| 5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (apports d'aide) | 52% | 68% |
| 5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés (apports d'aide) | 64% | Non applicable |
| 6 Unités parallèles de mise en œuvre des projets | 29 | 10 |
| 7 Prévisibilité des apports pour l'exercice en cours | 53% | 77% |
| 8 Délitement de l'aide | 79% | Plus que 79% |
| 9 Utilisation d'approches fondées sur des programmes | 61% | 66% |
| 10a Missions conjointes | 14% | 40% |
| 10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement | 38% | 66% |
| 11 Cadres rigoureux d'évaluation des performances | C | B ou A |
| 12 Examens de la responsabilité mutuelle | Non | Oui |

Tableau 4.9
Niveaux
de référence
et objectifs-
cibles

SIGLES

| | |
|-------|---|
| APD | Aide publique au développement |
| CDI | Cadre de développement intégré |
| CDMT | Cadre de dépenses à moyen terme |
| CE | Commission européenne |
| CNDLP | Commission nationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté |
| DSRP | Document de stratégie de réduction de la pauvreté |
| EPIN | Évaluation de la politique et des institutions nationales |
| IDA | Association internationale de développement |
| MCA | Millennium Challenge Account |
| SCRP | Stratégie de croissance et de réduction de la Pauvreté |